

ser au Parlement d'y mettre fin; mais un des abus qui en découlent n'est certainement pas celui qu'on nous a signalé, c'est à-dire la construction de 10,000 milles de chemins de fer traversant un territoire stérile.

M. CAHILL: Je n'ai pas dit que ces chemins de fer desservent un territoire stérile, mais bien un territoire improductif, un territoire détenu en grande partie par des spéculateurs en particulier, encore qu'une partie de ce territoire soit plus ou moins stérile, la plus grande partie est improductive, parce qu'elle est accaparée par des spéculateurs qui ne veulent pas en permettre la colonisation.

M. DUEFF: Le ministre voudra-t-il bien nous donner des explications sur ce crédit de \$1,000 affecté au cercle des alpinistes du Canada?

L'hon. M. MEIGHEN: Le club Alpin, grâce à son organisation et à la diffusion de brochures attire des touristes dans le pays et obtient des résultats à bien meilleur compte que nous ne pourrions le faire en dépensant de l'argent directement. Les souscriptions des membres du club sont très élevées, celle du Gouvernement très petite et le pays en retire pratiquement tous les avantages. J'ai expliqué ce crédit avant que l'honorable député vienne à la séance.

Indien—Ontario et Québec—réparations aux routes, aux ponts et drainage, \$1,900.

M. ROBB: Je désire porter à l'attention du ministre, pour que je puisse en obtenir une réponse, une question qui a déjà été soumise à son département. Sur la réserve des Indiens de Caughnawaga, il y a un chemin de 8 milles qui mène à travers la réserve au pont par lequel on va à Montréal. Les routes qui conduisent à la réserve, de l'ouest, du sud et de l'est sont toutes de bonnes routes macadamisées et les municipalités environnantes prétendent que ce n'est pas juste que le Gouvernement n'entreprenne pas de macadamiser cette route à travers la réserve. Comme le ministre le sait, les municipalités n'ont pas le droit d'entreprendre de travail sur la réserve. Elle est sous l'administration du Gouvernement et les Indiens sont les pupilles du Gouvernement. C'est donc en quelque sorte une atteinte à la politique des bonnes routes du Gouvernement que tout autour de la réserve il y ait de bons chemins macadamisés construits et entretenus par les municipalités, tandis que la route du Gouvernement est—je ne voudrais

[L'hon. M. Meighen.]

pas dire une poudrière—mais est en très mauvais état. Je voudrais savoir si le Gouvernement se propose de macadamiser cette année ces 8 milles de routes pour que nous puissions avoir de bons chemins menant à Montréal, ce qui aiderait les cultivateurs à transporter leurs produits dans cette ville.

L'hon. M. MEIGHEN: Voici où en est la question: le département des Affaires indiennes n'est pas chargé de construire des routes. Si cela rentre dans les attributions du gouvernement fédéral, cela relève du département des Travaux publics. Si les chemins traversent une réserve indienne, ou un autre endroit, ce sont des travaux publics. Il est vrai que les municipalités ne peuvent pas entrer dans la réserve sans consentement, mais elles n'auraient aucune difficulté à obtenir l'autorisation sur ce point. Le département des Affaires indiennes ne construit certainement pas de routes.

M. ROBB: Le ministre se trompe assurément. Le département des Affaires indiennes construit des routes. Il a un ingénieur dont la tâche particulière est de s'occuper de ces travaux. Bien que je ne sois pas autorisé à parler officiellement, je sais par des hommes qui sont en rapport intime avec le gouvernement de Québec, qu'ils sont prêts à contribuer à la construction de cette route, mais ils ne peuvent pas faire les travaux à moins que le département des Affaires indiennes ne consente à les aider. Le ministre sait que la municipalité n'a pas le droit de pénétrer sur la réserve et d'y construire des routes à l'intérieur.

L'hon. M. MEIGHEN: Nous avons un ingénieur, c'est vrai, pour les travaux dont nous devons nous occuper. Nous entretenons une route à travers une réserve et nous faisons en sorte qu'elle soit en bonne condition, mais nous n'entreprenons pas des travaux de cette nature ni nous ne dépensons \$80,000 pour macadamiser des routes. Je ne vois pas que le Gouvernement devrait l'entreprendre et je ne pense pas que le département des Travaux publics l'ait fait, mais si un département devait s'en occuper, ce serait ce département.

M. BUREAU: Dois-je comprendre que le chapitre "réparation aux routes et ponts et drainage" se rapporte aux routes construites par le département des Travaux publics sur les réserves indiennes?

L'hon. M. MEIGHEN: Le crédit est simplement pour entretenir les routes en bon ordre à travers les réserves.